

Ville de Malakoff

DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_176

Direction : Direction Finances

OBJET : **Acte modificatif n°3 au marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond**

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2 et R.2131-5 ;

Vu le Code la commande publique, notamment les articles L.2194-1 5° et R2194-7 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision municipale n°2020/73 en date du 07 août 2020 par laquelle Madame la Maire a attribué le marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond à la société HITEC ;

Vu le projet d'acte modificatif n°3 annexé à la présente décision ;

Considérant que plusieurs ordres de service ont été notifiés à la société HITEC afin de prolonger les délais d'exécution des travaux du lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond ;

Considérant que ces prolongations s'inscrivaient dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots ;

Considérant que ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond ne puisse en être tenu responsable ;

Considérant que ces ordres de service comportent des imprécisions rendant l'appréciation du délai global d'exécution des travaux ambiguë

Considérant qu'il est donc nécessaire de régulariser ces imprécisions et de clarifier le délai global d'exécution des travaux du marché n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond - par voie d'acte modificatif.

DÉCIDE,

Article 1: D'APPROUVER l'acte modificatif n°3 au marché n° 20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL à Malakoff - Lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond - avec la société HITEC.

Article 2: PRÉCISE le délai global d'exécution des travaux du lot 8 - Menuiseries intérieures - Cloisons - Doublages - Faux plafond - est fixé à 36 mois, soit du 10 septembre 2020 au 09 septembre 2023.

Le présent acte modificatif n° 3 n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

Article 3 - DE SIGNER ledit acte modificatif n°3 annexé à la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Montrouge.

Fait à Malakoff, le 21 juillet 2025

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ville de Malakoff

ACTE MODIFICATIF N°3

Marché N°20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Lot n° 8 : Menuiseries intérieures – cloisons – doublages – faux plafonds

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre du lot n°8 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond » du marché 20_06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL, plusieurs ordres de service ont été émis afin de prolonger les délais d'exécution des travaux.

Ces prolongations s'inscrivent dans un contexte général de perturbations, liées notamment à la crise sanitaire de la Covid-19, à des difficultés d'approvisionnement, à des réajustements de planning accompagnés d'interruptions de chantier à l'initiative de la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'aux retards d'exécution rencontrés sur d'autres lots. Ces circonstances ont eu un impact en cascade sur l'organisation globale de l'opération, sans que le titulaire du lot n°8 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond » ne puisse en être tenu responsable.

Toutefois, des erreurs matérielles et/ou imprécisions ont été constatées dans les ordres de service concernés rendant ambiguës l'appréciation du délai global d'exécution des prestations de ce lot.

Le présent acte modificatif n°3 a donc pour objet de procéder à leur régularisation, sans incidence sur l'économie générale ni sur les conditions essentielles du marché, en précisant la période effective de prolongation du délai d'exécution des travaux du lot n°8.

Dès lors, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Malakoff
 1 Place du 11 Novembre 1918
 CS80031
 92245 Malakoff
 Représentée par la Maire, Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

HITEC
 39 Rue Lavoisier
 CS 70828
 77 272 VILLEPARISIS
 Représentée par le Président, Monsieur IMOLEON Xavier

C - Objet du marché et des actes modificatifs n°1 et n°2

Objet : Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal – Lot 8 : Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond.

Date de notification : 10 septembre 2020.

Durée : le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement. Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux. Ce délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois.

Montant initial du marché :

- Montant HT : 288 837,69 €
- TVA 20% : 57 767,54 €
- Montant TTC : 346 605,22 €

Acte modificatif n° 1

- Montant HT : 13 650,18 €
- TVA : 20% 2 730,04 €
- Montant TTC : 16 380,22 €

Acte modificatif n° 2

- Montant HT : 9 199,46 €
- TVA : 20% 1 839,89 €
- Montant TTC : 11 039,35 €

Montant total du marché et des actes modificatifs n°1 et n°2 :

- Montant HT : 311 687,33 €
- TVA : 20% : 62 337,47 €
- Montant TTC : 374 024,80 €.

D - Objet du présent acte modificatif n°3

Conformément aux articles L.2194-1, 5° et R.2194-7 du Code de la commande publique, le présent acte modificatif n°3 a pour objet d'apporter une clarification sur la période effective d'exécution du lot n°8, sans en modifier la nature, le montant ou l'économie générale du contrat, cette modification ne revêtant donc pas un caractère substantiel.

Les parties conviennent que les 4 ordres de service concernés se succèdent sans discontinuité et doivent être interprétés comme constituant une prolongation continue et ininterrompue du délai contractuel.

En conséquence, la durée totale d'exécution des travaux du lot n°8 « Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafond » est fixée à 36 mois, soit du 10 septembre 2020 au 09 septembre 2023.

E – Incidence financière

Le présent acte modificatif n°3 n'a pas d'incidence financière.

E - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

G - Notification de l'acte modificatif n°3 au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°3 »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'acte modificatif n°3)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :



Commune de Malakoff
1, Place du 11 Novembre
92 240 Malakoff

à l'attention de : *10/9/2020*

TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE, DE MISE EN ACCESIBILITÉ ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE ELEMENTAIRE PAULETTE NARDAL

ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AU MARCHE N°20-06 LOT n°8 : Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafonds

MAITRE D'OUVRAGE :

Ville de Malakoff, représentée par :
Madame la Maire, jacqueline Belhomme
1 Place du 11 Novembre 1918
92240 Malakoff

MAITRE D'OEUVRE :

Architecte
Croixmariebourdon architectes associés
1 Rue Savier
92240 Malakoff
Tél. 01 42 08 46 12

COMPTABLE PUBLIC :

Trésorerie Principale - 18 rue Victor Hugo 92 120 MONTROUGE

Objet du Marché :

**Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire
Paulette NARDAL**

LOT N°8 : Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafonds.

Lieux d'exécution : 108 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Mairie de Malakoff
Direction des Services Techniques
Hôtel de Ville, Place du 11 Novembre, BP 68
92243 MALAKOFF Cedex

REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Jacqueline BELHOMME, Maire

SERVICE INSTRUCTEUR :

Direction des Services Techniques

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

Trésor Public - Trésorerie Principale de Malakoff
18 rue Victor Hugo
92 120 MONTROUGE

ARTICLE 2 - CONTRACTANT

Contractant (candidature individuelle)

Nom, prénom et qualité du signataire :	M. Xavier IMOLEON, Président
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	
Pays	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET	378 056 840 00101
Code NAF / APE	4322A

agissant pour mon compte
 agissant pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale :	HITEC
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	SAS
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	contact@hitecfrance.com
Dont le siège social est à :	39 rue Lavoisier 77270 Villeparisis
Tél :	01 77 80 73 36
Fax :	01 77 80 73 55

Contractant (candidature en groupement)1er co-contractant (Mandataire) :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	
Pays.	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

- agissant pour mon compte
 agissant pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Tél :	
Fax :	

Et agissant en tant que mandataire :

- du groupement conjoint pour lequel il est solidaire des cotraitants membres du groupement conjoint
 du groupement conjoint.
 du groupement solidaire.

2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	
Pays	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

- agissant pour mon compte
 agissant pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Tél :	
Fax :	

3ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire :	
Adresse professionnelle :	
Code Postal :	
Ville	

Pays :	
Tel :	
Fax :	
Courriel :	
N° SIRET	
Code NAF / APE	

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_176-AR



- agissant pour mon compte
 agissant pour le compte de la société ci-dessous :

Raison sociale :	
Forme Juridique (SA, SAS, SARL...)	
Domicilié à :	
Tél :	
Fax :	
Courriel :	
Dont le siège social est à :	
Tél :	
Fax :	

ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE

3.1 Durée du marché

Le marché est passé pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

3.2 Délai Global des travaux et délais partiels:

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 24 mois

La préparation de chantier est comprise dans ce délai.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 06 juillet 2020

Le calendrier détaillé d'exécution sera élaboré conjointement avec le maître d'œuvre, approuvé et signé par l'ensemble des titulaires des lots lors des réunions de préparation de chantier. Il deviendra une pièce contractuelle du marché.

Le délai d'exécution propre à chacun des lots commence à courir à la date de commencement prévue par ce planning contractuel détaillé.

4.1 Forme du prix

Le marché sera traité à prix global et forfaitaire

Ce prix :

- a) est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois M0 fixé dans le présent acte d'engagement.
- b) résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération.
- c) prend en considération l'ensemble des prestations et obligations définies dans les pièces constitutives du marché ainsi que dans les pièces opposables au seul titulaire mentionnées au CCAP

Le candidat est informé que l'Administration conclura le marché dans l'unité monétaire Euro.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3.2 du CCAP.

4.2 Montants

Le montant du marché rémunéré par application d'un prix global et forfaitaire est de :

 LOT n°8: Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Faux plafonds

Montant HT: 288 837.69 euros

Deux cent quatre vingt huit mille huit cent trente sept euros et soixante neuf centimes.

TVA: 57 767.54 euros

Cinquante sept mille sept cent soixante sept euros et cinquante quatre centimes

Montant TTC : 346 605.22 euros

Trois cent quarante-six mille six cent cinq euros et vingt deux centimes.

ARTICLE 5 – SOUS TRAITANCE

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

La(es) déclaration(s) de sous-traitance (DC4) que j'annexe au présent document indique(nt) la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette (ces) annexe(s) est de :

..... € HT (1)

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_176-AR

Montant total du marché € HT (2) :

Montant acte(s) de sous-traitance € HT (1) :

Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € HT (2)-(1)

.....
Les déclarations à remplir par le(s) sous-traitant(s) énumérées ci-dessus sont annexées au présent acte d'engagement.

ARTICLE 6 - AVANCE

Conformément au C.C.A.P. la ou les entreprises ci-dessus désignées :

- refusent¹ de percevoir l'avance
 acceptent de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 7 - PAIEMENTS

- Règlement sur un compte unique :

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous, si le candidat n'est pas un groupement ou s'il est un groupement sans individualisation des prestations.

Compte ouvert au nom de :

RIB / RIP	HITEC
IBAN	FR76 3000 4025 1100 0110 6636 068
BIC	BNPAFRPPXXX

Joindre un relevé d'identité bancaire, ou BIC (bank identification code) ou IBAN (international bank account number).

- Règlements sur des comptes séparés :

Si les co-traitants sont en groupement avec individualisation des prestations, les montants dus sont portés au crédit des comptes désignés dans l'annexe fournie par les co-traitants (reproduire l'annexe autant que de compte à créditer) selon la répartition des paiements indiquée par le groupement au sein du présent acte d'engagement.

Les entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire, qui l'accepte, procuration pour percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par voie de virement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires

¹ Cocher la case correspondant à votre situation

ARTICLE 8 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT ET SIGNATURE

Engagement, après avoir pris connaissance des pièces contractuelles du marché listés dans le CCAP, et accepté ces dernières sans réserve,

Je m'engage (nous nous engageons) sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-avant,

J'accepte (nous acceptons), sans réserve les clauses du présent marché,

Si l'offre est signée au moment de l'attribution, je m'engage (nous nous engageons) à ce que l'offre signée soit conforme à celle remise :

- sur la plateforme au moment de la remise initiale de l'offre ;
- sur la plateforme/sur dépôt papier après négociation ;
- après mise au point en accord avec l'acheteur.

Je m'engage (nous nous engageons), sur la base de mon offre (ou de l'offre du groupement), exprimée en euros, réalisée sur la base des conditions économiques du mois précédent la remise des offres initiales (dit mois 0)

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si la décision d'attribution du marché intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant aux articles L.2141-1 à L2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un pays autre que la France.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R.1263-12 (obligations en matière de détachement), D.8222-5 ou D.8222-7 (attestation de vigilance) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste nominative des salariés étrangers employés) du Code du Travail.

Fait en un seul original,

“ J'ai et approuvé ”

À Villeparisis le 11 août 2020

(Mention manuscrite « *J'ai et approuvé* »)

Signature du candidat et cachet de la société



ARTICLE 9 APPROBATION DU MARCHE PAR LA PERSONNE PUBLIQUE

Est acceptée la présente offre pour:

LOT 8: Menuiseries intérieures - Eléctions - Dublages - Faux plafonds

Montant HT:

288 837,69 €

TVA :

57 767,54 €

Montant TTC :

346 605,22 €

Fait à : **Malakoff**, le **25/08/2020**

Le représentant du pouvoir adjudicateur (cachet et signature)

La Maire,

Jacqueline Belhomme



NOTIFICATION DU MARCHÉ

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

"Reçu à titre de notification une copie du présent marché"

A le

Signature du titulaire

En cas d'envoi en recommandé avec accusé de réception, l'avis de réception postal, daté et signé du titulaire sera annexé au présent document.

CADRE POUR LA FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSON DE CRÉANCE

Pouvoir adjudicateur :

Direction :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Fax :

Courriel :

A remplir par l'administration (pouvoir adjudicateur) en original sur une photocopie

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 02/01/81 modifiée, facilitant le crédit aux entreprises, pour un montant de :

1 La totalité du marché dont le montant HT est fixé à €
(indiquer le montant en chiffres et lettres)

2 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à : € HT
(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

3 La partie des prestations évaluée à : € HT
(Indiquer le montant en chiffres et en lettres)
et devant être exécutée par
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Malakoff, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

**LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS, DOUBLAGE,
FAUX PLAFOND****Ordre de service 01 - Travaux****Opération :****PAULETTE NARDAL**

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :**MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre :**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

1 rue Savier

92240 Malakoff

Entreprise titulaire :**HITEC**

39 rue Lavoisier

77270 Villeparisis

Marché attribué à :**HITEC**

	MONTANT
Offre de base	288 837,69 €
TOTAL	288 837,69 €
MONTANT HT DU MARCHE	288 837,69 €
TVA 20%	57 767,54 €
MONTANT TTC DU MARCHE	346 605,23 €

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Montant HT
08/09/2020	<i>OS 01- Travaux, y compris préparation de chantier</i>	288 837,69 €

Fait à Malakoff, en trois exemplaires originaux, le 8 septembre 2020

Le Maitre d'Ouvrage

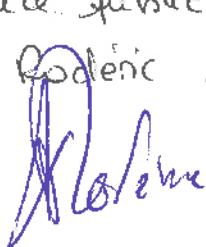
MAIRIE DE MALAKOFF

Le Maître d'Œuvre

**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES
ASSOCIES**

Sur la Mairie, par délégation
l'Adjoint délégué aux
bâtiments communaux,
l'espace public, à l'urbanisme

H. Paoleric AARS




LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX PLAFOND
Ordre de service 02 - Prolongation travaux

Planning EXE Phase 2 Ind.E

Opération :**PAULETTE NARDAL**

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :**MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maitre d'Œuvre :**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

1 rue Savier

92240 Malakoff

Entreprise titulaire :**HITEC**

39 rue Lavoisier

77270 Villeparisis

Marché attribué à :**HITEC****Ordres de service**

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01 - Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois

Livraison opération

16/12/2022

Fait à Malakoff, le 4 octobre

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maitre d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Pour la Maire, par délégation
 Le 2ème adjoint au Maire
 Délégué à l'urbanisme.
 L'espace public et les bâtiments communaux
 Rodéric AARSSE

croixmariebourdon architectes associés
 1 rue Savier 92240 Malakoff 01 42 08 46 12
 rcs nanterre 449 352 541 - siren 0002145
 www.croixmariebourdon.fr





LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES - CLOI FAUX PLAFOND

Ordre de service 03 - Prolongation travaux Planning EXE phase 2 ind.H

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 02/08/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_176-AR

S2LO

Opération :**PAULETTE NARDAL**

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :**MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques**

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maître d'Œuvre :**CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES**

1 rue Savier

92240 Malakoff

Entreprise titulaire :**HITEC**

39 rue Lavoisier

77270 Villeparisis

Marché attribué à :**HITEC****Ordres de service**

Date	Désignation des travaux	Délais
07/07/2020	OS 01 - Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	6,2 mois
03/03/2023	OS 03 - Prolongation travaux	4 mois

Livraison opération

21/04/2023

Fait à Malakoff, le 3 mars 2023

Le Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Pour la Maire, par délégation
Le 2ème adjoint au Maire
Délégué à l'urbanisme.
L'espace public et les bâtiments communaux
Rodéric AARSSE




croixmariebourdon architectes associés
1 rue Savier 92240 Malakoff - 01 42 08 46 12
ros nanterre 449 352 541 - croaf 0002145
www.croixmariebourdon.fr



LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONNAGE - FAUX PLAFOND

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 02/08/2025
Publié le 02/08/2025 - DOUBLAGE - S2LO
ID : 092-219200466-20250729-DEC2025_176-AR

Ordre de service 04 - Prolongation travaux

Opération :

PAULETTE NARDAL

108 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff

Travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette Nardal

Maitre d'ouvrage :

MAIRIE DE MALAKOFF - Direction des Services Techniques

Hôtel de Ville - Place du 11 Novembre - BP 68

92243 MALAKOFF cedex

Maitre d'Œuvre :

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

1 rue Savier

92240 Malakoff

Entreprise titulaire :

HITEC

39 rue Lavoisier

77270 Villeparisis

Marché attribué à :

HITEC

Ordres de service

Date	Désignation des travaux	Délais
08/09/2020	OS 01 - Travaux, y compris préparation de chantier	24 mois
04/10/2022	OS 02 - Prolongation travaux	3 mois
03/03/2023	OS 03 - Prolongation travaux	4 mois
22/03/2024	OS 04 - Prolongation travaux	5 mois

Livraison opération 29/08/2023

Fait à Malakoff, le 04/04/2024

Le Maitre d'Ouvrage

Le Maître d'Œuvre

MAIRIE DE MALAKOFF

CROIXMARIEBOURDON ARCHITECTES ASSOCIES

Jacqueline BEL HOMME

Maire de Malakoff

(Hauts-de-Seine)



croixmariebourdon architectes associés
1 rue Savier 92240 Malakoff 01 42 68 46 12
rcs nanterre 449 352 541 - crif 0002145
www.croixmariebourdon.fr

Ville de Malakoff

DECISION MUNICIPALE DEC N°2020/73

Direction : Direction des services techniques.

OBJET : Marché à procédure adaptée n°20-06 relatif aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL.

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-17,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2123-1 et R.2122-2,

Vu la délibération n°2020/19, en date du 23 mai 2020, par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122.22 4° du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville de Malakoff a lancé une consultation relative aux travaux de rénovation thermique, de mise en accessibilité et d'extension de l'école élémentaire Paulette NARDAL,

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la ville de Malakoff a publié un avis d'appel public à concurrence paru au journal LES ECHOS du 22 avril 2020, et sur la plateforme e-marchespublics, annonce n° 696304,

Considérant qu'il ressort de la consultation que les propositions faite par la société LES CHARPENTIERS DE PARIS pour le lot 3, la société CHAPELEC pour le lot 4, la société LVP pour le lot 5, la société S3M pour le lot 6, la société LORRILLARD pour le lot 7A, la société HITEC pour le lot 8, la société DE COCK pour le lot 9, la société LES PEINTURES PARISIENNES pour le 10, la société SERT pour le lot 11 et pour le lot 12, la société HELP pour le lot 13 et la société L2V ascenseurs pour le lot 14 sont économiquement les plus avantageuses eues égard aux critères définis dans le règlement de la consultation,

Considérant que le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux est infructueux,

DÉCIDE,

Article 1 : D'ATTRIBUER les marchés aux sociétés suivantes :

- **lot 3** charpente à la société LES CHARPENTIERS DE PARIS sise 46 rue des Meuniers 92 220 Bagneux pour un montant global et forfaitaire de 78 265,27 € HT,

- **lot 4** étanchéité couverture à la société CHAPELEC sise 5 rue Philippe Lebon 92 390 Villeneuve la Garenne pour un montant global et forfaitaire de 172 743,78 € HT,

- **lot 5** façades-ravalement à la société LVP sise 2 rue de la Paix 94 300 Vincennes pour un montant global et forfaitaire de 215 131,00 € HT,

- **lot 6** Métallerie à la société S3M sise 143 Boulevard Gabriel Péri 92240 Malakoff pour un montant global et forfaitaire de 130 169,70€ HT avec PSE,

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **lot 7A** menuiseries extérieures - occultation à la société ETS LORILLARD Gustave Eiffel - CS 20371 – 28008 Chartres cedex pour un montant global et forfaitaire de 1088,00 € HT,

- **lot 8** Menuiseries intérieures-cloison-Doublage-Faux plafonds à la société HITEC sise 39 rue Lavoisier - CS 70828 – 77 272 Villeparisis cedex pour un montant global et forfaitaire de 288 837,69 € HT,

- **lot 9** revêtement de sols et murs durs à la société DE COCK sise 20 bis Avenue des Aulnes - 78 250 Meulan en Yvelines pour un montant global et forfaitaire de 140 000,00 € HT,

- **lot 10** peinture-sols souples à la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyères 92400 COURBEVOIE pour un montant global et forfaitaire de 117 090,00 € HT,

- **lot 11** chauffage-ventilation-climatisation à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 532 362,85 € HT,

- **lot 12** plomberie sanitaires à la société SERT sise 53 rue des Chaises 28800 Chartres pour un montant global et forfaitaire de 135 033,45 € HT,

- **lot 13** électricité-CFO-CFA à la société HELP sise 1 impasse Arago 91420 Morangis pour un montant global et forfaitaire de 294 286,45 € HT avec PSE,

- **lot 14** appareils élévateurs à la société L2V Ascenseurs sise 4 avenue des Marronniers - Bâtiment 13 - 94380 Bonneuil sur marne pour un montant global et forfaitaire de 34 770,00 € HT,

Les marchés sont passés pour la durée de réalisation des travaux, assortie du délai de garantie de parfait achèvement.

Un ordre de service précise la date à partir de laquelle démarre le délai global d'exécution des travaux.

Article 2 : DE DÉCLARER infructueux le lot 07B menuiseries aluminium-murs rideaux et **DECIDE** de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable selon les dispositions de l'article R2122 3° du code de la commande publique.

Article 3 : DE SIGNER les pièces constitutives du marché.

Article 4 : La présente décision sera affichée et notifiée aux intéressés, inscrite au registre des décisions et publiée au recueil des actes administratifs de la commune. Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait à Malakoff, le 07 août 2020

Pour Madame la Maire empêchée,
Le 6^{ème} Maire-adjoint,

Dominique CARDOT

La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.